

analyser et réduire les coûts des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles



Sans remettre en cause l'emploi ou les salaires, tout employeur peut baisser ses charges sociales et augmenter la rentabilité de son entreprise. Nous vous proposons une journée de formation pour appréhender les éléments administratifs, financiers et juridiques qui servent de base pour le paiement du taux de cotisation Accident du Travail.

Objectifs

- Réduire les taux de cotisation Accident du Travail et Maladie Professionnelle (charge sociale patronale) ;
- Maîtriser l'analyse du compte employeur ;
- Mettre en œuvre les recours en contestation des AT/MP.

Public

Directeur des ressources humaines, ingénieur sécurité, directeur administratif et financier, responsable de la paie, chef comptable, service juridique.

Outils Pédagogiques

- Diaporama
- Fiches techniques
- Cas pratiques

Durée

1 journée

Sessions inter Lyon et Paris,

Consultez notre site : www.capsecur.com

Réalisable sur mesure et sur site sur toute la France

Alerte 2012

Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation tarification AT/MP issue du décret du 05 juillet 2010.

Programme

Processus : « De la déclaration d'un Accident du Travail à son paiement par l'employeur »
Définitions légales et jurisprudentielles : Accident du Travail, Maladie Professionnelle, accident de trajet.
Rôle des partenaires (droits et obligations) : salariés, employeurs, CPAM, CARSAT, URSSAF.

I. Apprendre à calculer le taux de cotisation Accident du Travail

Les différents modes de tarification : collectif, mixte, individuel

- Assiette de calcul : salaires, effectifs, activité
- Taux spécifiques : BTP, bureaux, nouveaux établissements

Formules de calcul

- Sinistres et périodes de référence
- Majorations forfaitaires obligatoires : trajet, charges générales, compensation
- Nouvelle majoration (M⁴) : pénibilité au travail, créée par le décret du 30 mars 2011 (application à compter de 2012)
- Règle d'écrêtement
- Ristournes et cotisations complémentaires pour manquement aux règles d'hygiène et de sécurité

II. Analyser le compte employeur, détail de la facture

- Eléments administratifs et financiers : sinistres comptabilisés, forfaits imputés au titre des arrêts de travail ou des incapacités, rechutes, tiers responsables, cas des accidents de trajet, salariés intérimaires, stagiaires et salariés qui ont quitté l'entreprise
- Détail des éléments non imputables : relever les erreurs
- Comptabilisation des taux d'incapacité : Que perçoit le salarié qui garde des séquelles (capital et rente) ? Que paie l'employeur ? Cas des AT/MP mortels
- Identification des dossiers à fort impact financier

III. Aborder les différents recours pour baisser les charges en sauvegardant les droits du salarié

- Contentieux de la tarification : motifs de contestation, délai de recours et récupération des coûts
- Présentation des autres recours : contentieux de l'incapacité, contentieux général et tribunaux compétents
- Faute Inexcusable de l'employeur et cotisation supplémentaire du taux AT

Maîtrise des coûts, chasse aux dépenses injustifiées et anticipation des charges à venir.

Les plus

- + Chaque participant peut amener les comptes employeur et les feuilles de calcul du taux AT de son entreprise pour une **analyse personnalisée**.
- + **Diagnostic financier gratuit**.
- + Hotline comprise.